

PETR Pays Loire Beauce

De: Dominique Bouissou <dominiquebouissou@gmail.com>
Envoyé: mercredi 12 avril 2023 16:48
À: PETR Pays Loire Beauce
Cc: Christelle Lefoix
Objet: enquête publique SCoT PETR Pays Loire Beauce - à l'attention de Mr le Président de la Commission d'enquête
Pièces jointes: Courrier Pdt PETR 12_4_23-2-.pdf

A l'attention de Mr le Président de la Commission d'enquête

Monsieur le Président,

Nous vous adressons en pj le courrier envoyé ce jour au Président du PETR Pays Loire Beauce qui contient un certain nombre de remarques relatives au déroulement de l'enquête publique portant sur le projet de SCoT.

Comme vous le constaterez ces remarques sont nombreuses et nous amènent à demander une prolongation d'un mois de cette enquête de manière à pouvoir organiser dans chaque commune concernée une réunion publique d'information, ce qui nous paraît comme étant un préalable indispensable pour la bonne information d'un maximum d'habitants de notre territoire.

Nous vous remercions de l'attention et de la réponse que vous porterez à notre demande.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre considération.

Christelle Lefoix et Dominique Bouissou, co-présidentes de l'Association "Beaugency, béton et camions, ça suffit ! Un développement alternatif, c'est possible !"

Association Beaugency, béton et camions, ça suffit !

Un développement alternatif, c'est possible !

beaugencycamionscasuffit@gmail.com

26 Rue du Pont

45190 - Beaugency

0643129863



Beaugency, le 10 Avril 2023

A l'attention de Mr Frédéric Cuillerier

Monsieur le Président du Pays Loire Beauce,

Nous avons souhaité vous écrire à l'occasion de l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Pays Loire Beauce.

Dans le titre du document de la première page du très conséquent dossier, une erreur s'est glissée dès les premières lignes puisqu'il est écrit que l'enquête démarre le 11 Mars 2023 !

Ce pourrait être anecdotique si de nombreux autres points ne venaient pas ajouter de la perplexité à un dossier qui aurait mérité de la clarté pour que les 67 000 habitants des communes concernées puissent juger en toute bonne connaissance de cause de ce qui est envisagé et qui les concerne au premier chef puisque le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS) et qu'il détermine l'avenir pour une vingtaine d'années.

Or, sans avoir lu pour l'instant les plus de 1100 pages du dossier, certains points nous alertent déjà particulièrement notamment sur le plan démocratique :

Comment une consultation du public par le biais d'une enquête publique sur une période d'un mois, dont 15 jours de vacances scolaires, deux ponts, et pas un seul samedi au cours duquel les travailleurs pourraient se rendre aux permanences dans les mairies, annoncée dans un seul article de la presse régionale le 8 Avril dernier pourra-t-elle être significative ? Vous dites dans cet article que l'enquête "va permettre aux habitants de consulter les documents du SCoT et, surtout, de l'enrichir en formulant des propositions et des observations".

Mais combien d'habitants sont informés de cette enquête ? Nous avons fait un rapide petit sondage autour de nous : aucune des personnes interrogées ne l'était.

Sans compter que les plus de 1100 pages du dossier peuvent suffire à rebuter n'importe quel habitant, même très concerné par l'avenir à 20 ans de notre territoire.

Concernant l'élaboration de ce SCoT, deux réunions publiques se sont tenues et ont rassemblé un maximum de 70 personnes en 2022, pour avoir connaissance de l'existence de ces deux réunions, une fois encore l'information était pour le moins sommaire. De plus, ces deux seules réunions publiques n'étaient pas accessibles aux habitants et habitantes ne possédant pas de voiture. En effet, elles ont eu lieu dans deux communes ne possédant ni piste cyclable sécurisée, ni bus régulier, ni gare, ni service de covoiturage."

En conséquence, seules 70 personnes ont pu y participer, probablement des habitants demeurant près des lieux de ces réunions, et parmi lesquelles il y avait des officiels venus présenter le SCoT ; force est de constater qu'il s'agit là d'un nombre infime sur la totalité des 67 000 habitants du Pays Loire Beauce.

Le reste des consultations datent, quant à elles, d'avant 2019....

Différents éléments piochés dans les documents de ce SCoT indiquent qu'il n'est pas en conformité avec le Sradet et nous savons que le territoire n'a pas de PCAET. Comment est-il possible que ce SCoT fasse alors l'objet d'une enquête publique malgré ces éléments ? Au sujet de ce PCAET, nous avons d'ailleurs envoyé deux courriers à la Préfète dans lesquels nous évoquons l'article R. 229-51 du Décret du 28 Juin 2016 qui énonce clairement que :

- Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Lors d'un rendez-vous avec Madame Martin, en Juin 2022, son cabinet avait même reconnu être dans l'illégalité.

D'ailleurs, à propos du PCAET, une question se pose aujourd'hui concernant le contenu de ce SCoT et qui mérite une clarification de votre part:

- 1) S'agit-il d'un simple SCoT ou ce SCoT a-t-il également pour ambition de tenir lieu de PCAET comme le propose l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT?
- 2) Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

Cette proposition faite par l'ordonnance du 17 juin 2020 permettrait la mise en conformité de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire avec la loi concernant l'obligation de PCAET et, au-delà, permettrait à notre territoire de tenir une trajectoire plus en concordance avec les accords de Paris et le code de l'environnement contenu dans notre Constitution, bases minimales de la viabilité future sur notre Terre.

Concernant le Sradet, les observations de la Région Centre-Val-de-Loire rappellent que le projet de SCoT est soumis à une obligation de prise en compte des objectifs et de compatibilité avec les règles générales du schéma régional.

Et, sans rentrer dans les détails que nous aurons l'occasion de développer au cours de l'enquête publique, si l'on prend ne serait-ce que la question de l'artificialisation des sols, où l'on découvre que les 105 ha d'Artenay Poupry ne sont pas pris en compte (!) leur réintégration aurait "pour

conséquence de s'écarter, à la fois en termes de calendrier et d'effort de réduction, des cibles pour le territoire régional fixées dans l'objectif 5 du Sradet”.

Si l'on revient sur la question démocratique, il est absolument sidérant que pour un projet aussi engageant, aucune réunion publique ne soit tenue dans les mairies concernées pour que les habitants puissent se saisir de ces questions essentielles pour leur avenir et celui de leurs enfants.

Enfin, pour finir ce courrier, toujours en parcourant rapidement le dossier, nous constatons que les données sur lesquelles se basent ce SCoT ne sont pas à jour. Comment est-il alors possible d'élaborer un tel document sur la base de données erronées ? A Beaugency, par exemple, les 10 ha des Capucines ne sont pas comptabilisés.

Pour toutes ces raisons, et en attente de questions plus précises à venir sur le fond du dossier, nous insistons pour que des réunions publiques se tiennent dans chaque commune concernée et que l'enquête publique soit prolongée d'un mois.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération.